

Ils font du photovoltaïque leur cheval de bataille

Au mois d'août dernier, une vingtaine de citoyens et de citoyens du secteur ont fondé la société Coop Solaire Nord Franche-Comté. Avec elle, ils souhaitent développer des projets de centrales solaires photovoltaïques sur les toitures adaptées de l'Aire urbaine.

Ils croient en l'énergie solaire photovoltaïque et en leur territoire. À tel point qu'ils ont décidé de lancer, au début du mois d'août dernier, leur propre société de production d'énergie locale et citoyenne. Cette structure, baptisée Coop Solaire Nord Franche-Comté, a été fondée par une vingtaine de citoyennes et de citoyens du secteur et prend la forme d'une Société par actions simplifiée (SAS). « Mais avec une gouvernance coopérative », précise David Boileau, le président de la société.

« Tout le monde à son mot à dire », poursuit le président, qui a eu l'idée de créer cette société fin 2020-début 2021. Les membres de la société ont entre 21 et 75 ans, sont salariés, retraités. « Il y a une vraie hétérogénéité dans les pro-

files », indique Léo Prassel, le benjamin des membres associés, avant d'ajouter : « Chacun bénéficie de compétences, de connaissances spécifiques. »

Moyenne puissance

L'objectif de Coop Solaire Nord Franche-Comté ? Développer des projets de centrales solaires photovoltaïques sur des toitures de l'Aire urbaine. « On souhaite développer des projets de moyenne puissance sur au moins 200 mètres carrés de toiture (N.D.L.R. : que la société louera au propriétaire), et jusqu'à 600 mètres carrés », informe David Boileau. « Et sur des toits qui bénéficient d'une bonne exposition mais aussi d'une bonne inclinaison, idéalement 30 degrés. »

Pour les surfaces de toiture visées (qui peuvent être par exemple des toits de bâtiments agricoles, de commerces, de gymnases ou encore d'établissements de santé et pas spécialement des toits de maisons de particuliers au vu de la surface), le président parle d'un potentiel pouvant aller « jusqu'à 11 000 € de production électrique vendus et achetés par

EDF chaque année pour une centrale de 100 kW ». Pour un investissement initial allant de « 40 000 à 110 000 € hors taxes suivant la taille de l'installation ». « Il peut donc y avoir une rentabilité malgré tout, avec un amortissement au bout de 12-13 ans. »

« Dans l'Aire urbaine, il y a un beau terrain de jeu »

Pour l'heure, la société, relativement singulière dans le secteur, souhaite s'orienter vers des projets avec une « vente totale ». C'est-à-dire que la production d'électricité sera destinée à être totalement vendue. Sans possibilité de consommer sa propre production d'électricité donc. « Mais on n'est pas totalement fermé à l'autoconsommation », annoncent David et Léo. « Et vu l'augmentation actuelle du prix de l'énergie, cela pourrait être intéressant. »

Après trois mois d'existence et quelques contacts récupérés, la société, qui dispose pour l'instant d'un capital social de 9 700 € réuni par les fondateurs pour de premières études de faisabilité notamment, souhaite se faire connaître davantage auprès du public (lire par ailleurs). Mais aussi s'accompagner de nouvelles personnes et commencer à envisager ses premiers projets. David Boileau, qui travaille par ailleurs pour le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté à Héricourt, déclare : « Dans le secteur, il y a déjà quelques projets photovoltaïques. Mais c'est anecdotique par rapport au potentiel et au besoin d'énergie sur le territoire. Dans l'Aire urbaine, il y a un beau terrain de jeu. »

Hugo COUILLARD

Plus d'informations sur www.coopsolairenc.fr ou à coopsolairenc@gmail.com



« On souhaite développer des projets de moyenne puissance sur au moins 200 mètres carrés de toiture. »
David Boileau, président de la société Coop Solaire Nord Franche-Comté

Une réunion publique à Bavilliers le 16 novembre

Le mercredi 16 novembre, à 18 h 30, la société Coop Solaire Nord Franche-Comté organise une réunion publique au centre Jean-Moulin (dans la salle des Ricochets) à Bavilliers. À travers cet événement ouvert à tous, la structure souhaite se présenter, elle, ainsi que ses projets et ses besoins en termes de compétences mais aussi de sites pouvant accueillir potentiellement des centrales solaires. « Avec cette société et les projets qui en découleront, on souhaite prendre la main sur la transition énergétique de manière locale, démocratique et participative », informe Léo Prassel, membre associé au sein de cette structure basée à Bavilliers.

« Un accroissement du nombre d'heures d'ensoleillement »

Pour faire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, il faut du soleil. Et plus la durée d'ensoleillement est longue, mieux c'est, même si le taux de rendement peut varier d'un fabricant à l'autre. Alors, l'Aire urbaine, plutôt ensoleillée ou pas ? « Météo France ne dispose d'aucune station équipée de capteur d'insolation dans l'Aire urbaine. Mais on peut dégager une tendance en partant des données collectées dans les départements limitrophes, à Luxeuil, Besançon et Colmar », explique Marc Didailler, météorologiste-conseil chez Météo France.

Et la tendance est un accroissement progressif du nombre d'heures annuelles d'ensoleillement. « Tout comme les températures, les durées d'ensoleillement sont souvent au-dessus des normales depuis quelques années. Sur la période 1991-2020, elles s'établissent entre 1 848 heures et 1 882 heures sur les trois stations. Mais depuis 2015, on dépasse régulièrement les 2 000 heures », souligne le climatologue. Et la tendance semble durable, même si les prévisions sont plus difficiles que pour les températures et les précipitations.



La hausse des températures se traduit aussi en termes de durée d'ensoleillement, qui dépasse régulièrement les normales depuis quelques années. Photo d'illustration ER/Alexandre MARCHI



David Boileau (à gauche), le président de la société Coop Solaire Nord Franche-Comté, aux côtés de Léo Prassel, membre associé au sein de la structure. Photo ER/H.C.

Parc solaire de Fontaine : un projet à 30 millions d'euros

On en parle depuis 2019. Pourtant, la naissance du parc solaire de Fontaine sur une superficie de 37 hectares pour 90 000 panneaux émeut peu. Ni dans les commentaires de l'enquête publique diligentée à l'automne 2021, ni parmi les associations environnementales. « Quand je vois le nombre de bâtiments déjà implantés sur l'Aéroparc dont aucun ne dispose de panneaux photovoltaïques, ça m'interpelle quand même cette artificialisation », regrette Gérard Groubatch, président de la FNE locale, qui n'a pas répondu pour autant à l'enquête publique.

Un loyer de 4,7 millions d'euros
Vertueux le parc solaire de Fontaine ? Les panneaux photovoltaïques avec leur rendement de 15 à 20 % sont d'abord une formidable opération financière dont le Grand Belfort par l'intermédiaire de la SODEB qui détient le foncier de l'Aéroparc sort gagnant. « EDF Renouvelables, le maître d'ouvrage doit signer le bail emphytéotique de 20 ans, renouvelable deux fois pour une période de 10 ans, le 14 décembre prochain. Et il versera le loyer de 20 premières années en une fois soit 4,7 millions d'euros » explique Damien Meslot président du Grand Belfort. Pour les com-



90 000 panneaux devraient être installés en février 2023 sur la ZAC de l'Aéroparc de Fontaine. Photo d'illustration ER/Pauline PRIN

munes de Fontaine et de Reppe ce sont des retombées fiscales directes qui ruissellent : 235 000 euros par an pendant la durée d'exploitation de la centrale.

Une phase administrative à rallonge

Initialement, le parc solaire devait être opérationnel fin 2022, puis en 2023. Finalement, on parle aujourd'hui de juin 2024. Un parc solaire de 41 mégawatts crête (puissance nominale dans les meilleures conditions d'ensoleillement), ça prend une ère administrative.

Le 4 novembre, les sénateurs ont adopté l'article 11 du projet de loi sur l'accélération énergétique, qui entrera frontalement en concurrence avec les parcs solaires. Il contraint les parkings de plus de 80 places à s'équiper d'ombrières solaires. Sans oublier les évolutions technologiques comme les centrales solaires thermodynamiques à concentration, qui peuvent fonctionner plusieurs heures après le coucher du soleil. Les lois et les innovations vont plus vite que les projets de territoires, obsolètes avant d'avoir vécu.

Véronique OLIVIER

L'info décryptée

ErCiSol, l'expertise solaire au service du collectif



La société ErCiSol (Énergies Renouvelables Citoyennes et Solidaires) est une entreprise coopérative de Foussemagne. Elle installe ici les panneaux solaires (ou photovoltaïques) sur le toit de la nouvelle Maison de Santé de Montbéliard. Photo ER/Lionel VADAM

Des panneaux solaires sur tous les toits facilement accessibles : un nouveau concept qui devrait se généraliser d'après ErCiSol. Cette coopérative des énergies renouvelables, experte dans son domaine depuis douze ans et spécialisée dans l'équipement collectif, observe le développement de mini-équipements à la portée de tous. « Dans l'avenir, il faudra que chacun s'équipe, selon ses possibilités, en 3 kW, chez soi ». Sur le toit ou support extérieur. « Afin de limiter la consommation électrique du réseau aux heures de pointe de la journée ». C'est-à-dire essentiellement le matin et le soir.

« On ne parle pas de revendre mais de produire en autonomie, pour soi » explique Jean-Claude Meuley, président de ce groupe basé à Foussemagne. « Ceci permettra d'effacer les pointes dans la journée ». Et de faire partir dans le réseau si nécessaire, si possible. « Il s'agit d'un véritable concept : produire tout, un petit peu ». Afin d'éviter de sursolliciter nos équipements actuellement insuffisants, dont les centrales nucléaires.

ErCiSol, qui a été le premier en France à équiper les bâtiments publics de solaire et à généraliser les gestes d'économie d'énergie, fait encore figure de précurseur et d'expert. « La crise que nous traversons risque de se durcir, aussi il faudrait anticiper » estime Jean-Claude.

La France a une fragilité depuis 2010 : elle ne produit plus le film de base nécessaire au solaire. Ce marché est détenu totalement par la Chine. « En cas de cessation de livraison de composants, nous pourrions être bloqués ». Un danger technologique important.

Le solaire, ça marche

Le solaire, par ailleurs, a fait ses preuves. « Nous avons 1 080 heures de production par an dans notre région » poursuit le président « contre 1 700 dans le Sud ». Les panneaux ont une durée de vie de 20 à 30 ans et doivent être assurés, comme les tuiles.

Il évoque des choix conjoncturels, pour lesquels il est nécessaire de faire abstraction de la notion de rentabilité. L'investissement pour chaque maison est actuellement de 12 000 euros, mais il existe des kits à installer soi-même moins coûteux. Une déclaration de travaux est nécessaire.

Les toits orientés est ouest sont parfaits pour suivre la course du soleil.

Évidemment, l'hydraulique est encore mieux : il produit jour et nuit. Et le débit de l'eau est à son maximum en hiver, quand les besoins sont accrus. « L'idéal est de développer le solaire et l'hydraulique ».

Christine RONDOT

SUR FRANCE BLEU

Le week-end, annoncez gratuitement vos manifestations dans la Franche-Comté en Fête. Appelez Yvan le Pérec au 03.84.22.82.82 les samedis et dimanches, à partir de 11 h.

France Bleu Belfort Montbéliard. À Belfort et Héricourt sur 106,8 MHz à Montbéliard sur 94,6 MHz.